

Formation-Développement

JE SUIS UN ORGANISME AGREE ET J'AI UN PROJET DE FORMATION DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Aide publique : jusqu'à 100 % du montant total des dépenses

Mesure du PDRG à solliciter : 111A

Télécharger le formulaire de demande de subvention 111A et sa notice

Télécharger le formulaire de demande de paiement 111A

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter le Service Formation Développement de la Direction de l'Agriculture :

Vanessa LE GUILLOUX

Chargé de mission FEADER

vanessa.le-guilloux@agriculture.gouv.fr
au 05.94.29.63.72